

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

Décret N° 85/263 DU 6/3/85  
portant nomination de Monsieur TSIBA André  
en qualité de Directeur du Tourisme et des  
Loisirs ,

LE PREMIER MINISTRE ,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de  
l'ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines disposi-  
tions de la Constitution ;

Vu le décret n° 77/228 du 5 Mai 1977 portant création de la Direc-  
tion des Etudes et de la Planification au sein des Ministères ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier  
Ministre ;

Vu le décret N°84/858 du 13 août 1984 portant nomination des Mem-  
bres du Gouvernement ;

Vu le décret n°84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim des  
Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 82/595 du 6 Juin 1982 fixant les indemnités de  
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur TSIBA André administrateur des S.A.F de 3<sup>e</sup> échelon est nommé  
Directeur du Tourisme et des Loisirs au Secrétariat Général au Tourisme , Loisirs  
et Environnement.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévus par le dé-  
cret n° 82/595 du 6 Juin 1982.

.../...

Article 3. - Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 6 MARS 1985

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Tourisme, des  
Loisirs et de l'Environnement,

  
Pierre NGAKA

Le Ministre des Finances  
et du Budget,

  
Itihi Ossetounba LEKOUNDZOU

  
Ange Edouard POUNGUI

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO IMTSIONA

